



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/24/Add.1/Corr.1/Rev.1
6 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

RAPPORT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

Additif

Rectificatif

1. Page 1, Table des matières

Supprimer III. AMENDEMENT A LA CHARTE DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA NAMIBIE 10

2. [Sans objet en français.]

3. Pages 5 et 6, projet de résolution B

a) Supprimer l'avant-dernier alinéa du préambule du projet de résolution.

b) [Sans objet en français.]

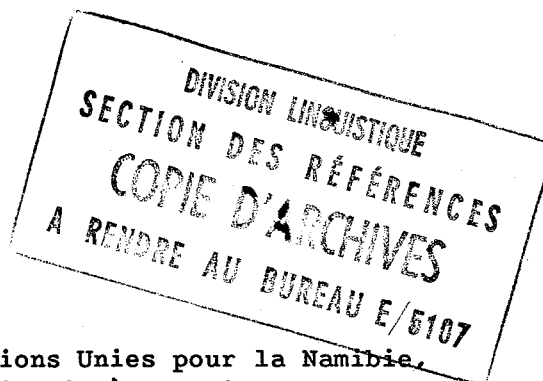
c) Supprimer la note de bas de page 5.

4. Page 6, projet de résolution B

a) Paragraphe 7 du dispositif

Substituer au texte actuel :

7. Décide que l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, s'étant acquitté de son mandat qui consistait à fournir, dans les domaines relevant de sa compétence, un appui fonctionnel dans le cadre de la lutte des Namibiens pour la liberté, aux fins de l'instauration d'une Namibie indépendante, et compte tenu des extrêmes difficultés financières qu'il connaît actuellement, cessera ses activités le 30 septembre 1990;



- b) Insérer dans le dispositif un nouveau paragraphe 8 ainsi rédigé :

8. Prie le Secrétaire général, en consultation avec le Comité d'administration des Nations Unies pour le Fonds des Nations Unies pour la Namibie et en coopération avec les Gouvernements de la Namibie et de la Zambie, d'assurer la fermeture de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, conformément aux dispositions du paragraphe 7 ci-dessus, d'en liquider l'actif et d'en régler le passif et, eu égard aux besoins de la Namibie et de l'institution qui succédera à l'Institut, de mettre à la disposition de celle-ci, pour qu'elle l'utilise, l'actif net qui résultera de ces opérations;

- c) Renommer l'ancien paragraphe 8 qui devient le paragraphe 9.
- d) Supprimer les anciens paragraphes 9 et 10 du dispositif et modifier en conséquence le numérotage des paragraphes suivants.

5. Page 9, annexe II, paragraphe 5

Substituer au texte actuel :

5. Le compte de l'Institut pour la Namibie servait à financer la plus grosse partie du budget de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie à Lusaka. L'Institut cessera de fonctionner le 30 septembre 1990.

6. Pages 10 à 15

Supprimer l'annexe III.
